

## Tarifification

| TARIFS QF                                   | ACCUEIL LOISIRS (journée repas compris) | Forfait 5 jours | Forfait 3,5 jours | Accueil Péri AL (Matin ou Soir) | ALJ (1/2 journée sans repas) |
|---|---|-----------------|-------------------|---------------------------------|------------------------------|
| 0 à 153                                     | 1,67                                    | 8,35            | 5,61              | 1,02                            | 0,60                         |
| 154 à 369                                   | 2,69                                    | 13,45           | 8,79              | 1,22                            | 0,72                         |
| 370 à 499                                   | 2,85                                    | 14,25           | 9,29              | 1,53                            | 0,74                         |
| 500 à 534                                   | 2,87                                    | 14,35           | 9,36              | 1,53                            | 0,75                         |
| 535 à 700                                   | 3,85                                    | 19,25           | 12,34             | 1,53                            | 0,79                         |
| 701 à 800                                   | 4,19                                    | 20,95           | 13,37             | 1,84                            | 0,80                         |
| 801 à 1000                                  | 4,54                                    | 22,70           | 14,54             | 2,04                            | 0,92                         |
| 1001 à 200                                  | 5,12                                    | 25,60           | 16,46             | 2,04                            | 1,10                         |
| + 1200 et enfants du personnel hors commune | 5,59                                    | 27,95           | 18,00             | 2,04                            | 1,23                         |

**Facturation :** Le tarif des accueils de loisirs comprend la journée d'accueil à laquelle s'ajoute le prix du repas. La facturation se fait par semaine indivisible et sur la base des inscriptions. Toute absence non justifiée d'un certificat médical ou d'un cas de force majeure ne pourra être prise en compte.

**Assurance :** La ville est assurée en responsabilité civile pour les différentes activités organisées dans le cadre des accueils. Nous vous conseillons de souscrire une assurance complémentaire pour votre enfant.

Direction Éducation  
Château Guillemaud  
rue Marx Dormy - 59113 Seclin  
tél: 03.20.62.94.42  
jeunesse@ville-seclin.fr

Hôtel de Ville  
89, rue Roger Bouvry - BP 60169  
59471 Seclin cedex  
tél: 03.20.62.91.11  
www.ville-seclin.fr



Automne 2021

# Accueils de Loisirs



du lundi  
**25** octobre  
au vendredi  
**5** novembre  
12h30

**Inscriptions :**

- du 27 septembre au 9 octobre sur le portail «Enfance Jeunesse»
- du 27 septembre au 2 octobre en présentiel à la Direction Éducation



Renseignements : Direction Éducation  
Château Guillemaud - rue Max Dormoy  
Tel : 03.20.62.94.42 - jeunesse@ville-seclin.fr



# Accueils de Loisirs

Du lundi 25 octobre  
au vendredi 5 novembre 12h30  
départ entre 11h30 et 12h30

## Comment inscrire mes enfants aux Accueils de Loisirs?

### . Horaires de fonctionnement :

Accueil échelonné pour tous les centres hormis accueil 11-17 ans:

- le matin de 08h45 à 09h25,
- le soir départ échelonné de 16h45 à 17h15.

Un accueil péri AL est proposé aux enfants dont les deux parents travaillent. Le matin à partir de 07h et le soir jusqu'à 19h.

Pour l'accueils 11/13-14/17 ans, accueil de 08h45 à 18h.

- le matin arrivée échelonnée de 08h45 à 09h25,
- le soir départ échelonné de 17h à 18h.

Il n'est pas prévu d'accueil péri AL pour cette tranche d'âge. Merci de contacter la Direction Éducation en cas de difficultés.

Les inscriptions sont à effectuer uniquement auprès de la Direction Éducation

INSCRIPTIONS ALJ

- Inscription à la journée : sur le portail enfance jeunesse ou à la Direction Éducation.
- Inscription à l'après-midi  
Les dossiers d'inscription sont à remettre au château Guillemaud ou dans les structures de quartier (autorisation parentale obligatoire pour fréquenter les centres).
  - l'après-midi arrivée échelonnée de 13h30 à 14h,
  - le soir départ échelonné de 17h à 18h.En cas de sortie, les horaires seront précisés sur place.

## LIEUX D'ACCUEIL



11/13 ans  
et 14/17 ans :

Foyer GÉRARD PHILIPPE  
rue des Martyrs  
de la Résistance  
Tel : 03.20.32.20.87

Enfants scolarisés  
en CP et CE1 :

École PAUL-LANGEVIN  
rue Guy-Môquet  
Tel : 03.20.90.00.06

Enfants scolarisés  
en CE2, CM1, CM2  
et 6<sup>ème</sup> (-12 ans) :

École JULES-VERNE  
rue de l'Abbé Bonpain  
Tel : 03.20.32.13.83

Petites et  
Moyennes Sections  
de Maternelle:

École JACQUES-DUCLOS  
rue des Euwis  
Tel : 03.20.90.10.51

Grandes Sections  
de Maternelle :

École MARIE-CURIE  
rue de Wattiesart  
Tel : 03.20.90.06.42

### Sur le portail Enfance Jeunesse.

Si vous n'avez pas encore de compte, envoyer un mail à : [jeunesse@ville-seclin.fr](mailto:jeunesse@ville-seclin.fr) avec le nom et prénom de l'enfant. à réception de ce mail, un lien vous sera adressé pour accéder au portail... puis laissez-vous guider.

### Sur place à la Direction Éducation.

Les inscriptions sont prises à l'accueil de la Direction du 27 septembre au 2 octobre, au horaires d'ouverture.

- le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 08h30 à 12h et de 13h30 à 17h
- le mardi de 08h30 à 12h et de 13h30 à 19h
- le samedi 2 octobre de 08h30 à 12h.

*Si votre enfant n'a pas fréquenté les accueils de loisirs en 2020 et 2021, il est impératif d'amener ou joindre au mail un justificatif de domicile et justificatif de quotient familial de la CAF.*

### Règles Sanitaires

- Gestes barrières appliqués
- Distanciation physique aussi pendant les jeux
- Zonage extérieur par groupe
- Sens de circulation pour éviter tout croisement
- Lavage des mains régulier
- Désinfection du matériel après chaque utilisation
- Nettoyage régulier des locaux
- Chaque enfant prend sa gourde.

